



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
☎ 03.22.95.16.81
@ : eboissier@lfhf.fff.fr

Saison 2020 / 2021

COMMISSION TECHNIQUE

DETECTION DES JEUNES U13 (JOUEURS NES EN 2008)
« 1^{er} TOUR »
« Concours POLE ESPOIRS Liévin »

LIEU : BLANGY S/ BRESLE
SURFACE : Pelouse naturelle

DATE : Mercredi 30 Septembre 2020 de 14H30 à 16H

HORAIRE RDV : 14H

BLANGY SEP BOUT.	<i>DOLIQUE Erwan (MDEF) – PEREIRA FERNANDES Elyzio (MOFF) – <u>ROBIN Thomas (GB)</u>.</i>
AS GAMACHES	<i>BARACHIN Martin (LD/DC) – DENEL Jules (MD/LD) – DENEUX Enzo (MD/MG) – DIDIME Sam (MG/ATTG) – DUCHOSSOIS Ilhan (MD/ATTD) – JUBERT Louis (DC/MOFF) – QUEVAL Ylan (LD/MD) – BOULET Raphaël (ATTD/ATTG) – <u>DUDAL Evan (GB)</u>.</i>
AJF VIMEU	<i>BIETRIX Maël (GB) – DELAFOSSE Ethan (MDEF) – LEFEBVRE Nathan (LD) – TABACHE Ryan (ATT/MD) – LABBE Timéo (LD) – MASSON Isaak (MOFF) – FORTINI Clément (ATT/MD) – GOURLAY Noah (ATT/MG).</i>
FC OISEMONT	<i>MERLIER Enzo (ATTA/ATTD) – DUMOUCHEL Lilian (DC/ATTD) – TELLIER Jules (MIL/DC) – NIQUET Jonathan (ATTD/ATTG) – <u>BON Charles (GB)</u> – LEJEUNE Grégoire (LD/LG) – BOUSSARD Clément (LG/MIL).</i>
ABSENTS EXCUSES (Blessé) / ABSENTS EXCUSES (UNSS)	
ENCADREMENT	<i><u>BOISSIER Emmanuel</u> (réfèrent) - SEGALEN Yan - MARTIN Hadrien - ROUSSEL Rudy. LECOMTE Franck (GB)</i>

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.

S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :	
• de chaussures adaptées en fonction des terrains	• d'une gourde
• d'une paire de basket	• de son nécessaire de toilette
• d'un vêtement de pluie	